



République Française

Mairie de Coincy

Liberté - Égalité - Fraternité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 janvier à 09h30, le Conseil Municipal de Coincy s'est réuni en Salle Gautier sous la présidence d'Alain ARNEFAUX, Maire.

Présents(e) : Alain ARNEFAUX, Christophe VANACKERE, Christiane LOURDEZ, Christian CHAURIS, Annie ESPINET, Alain DICHY, Patricia DICHY, Gérald CHARPENTIER, Guy BARJAVEL, Philippe NGUYEN, Marcelle LEROY, Constance DEMARQUET, Lucette PRIOR-AIXA.

Absents excusé(e)s : Xavier DE MASSARY et Magali GUILLEBAULT

Pouvoirs : Xavier DE MASSARY à Alain ARNEFAUX et Magali GUILLEBAULT à Gérald CHARPENTIER

Secrétaire de séance : Marcelle LEROY

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – votants : 15.

Catherine MAGNIER et Mathilde CAVALLINI interviennent comme secrétaires de la Mairie.

La séance débute à 09h30.

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Vote du déroulement de la séance à huis clos.
- 3) Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 Décembre 2020.
- 4) Création d'un poste d'adjoint administratif pour la Mairie à raison de 15 heures hebdomadaires, à compter du 15 Mars 2021.
- 5) Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel).
- 6) 10h00 – Présentation, par la Société AGES ET VIE, de « l'avant-projet sommaire » de la construction Résidence Séniors.
- 7) Questions Diverses.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose Marcelle LEROY.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Vote du déroulement de la séance à huis clos.

Au vu de la crise sanitaire, le Maire demande à ce que la séance se tienne à huis clos.

La décision est acceptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 décembre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

4. Création d'un poste d'adjoint administratif pour la mairie à raison de 15 heures hebdomadaires.

Le Maire, revient sur le départ en retraite de Catherine MAGNIER à compter du 1^{er} avril 2021. Il annonce que lui-même et les adjoints ont rencontré deux candidates pour le poste. La personne retenue devra effectuer 15 heures hebdomadaire à compter du 15 mars 2021. Il est décidé que la nouvelle secrétaire arrive 15 jours avant le départ en retraite de Mme MAGNIER pour qu'elle puisse prendre connaissance des dossiers en cours.

Pour se faire, le poste d'adjoint administratif doit être créé pour permettre à la nouvelle secrétaire de prendre ses fonctions rapidement et de garder son statut dans la fonction publique territoriale.

L'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif.

5. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel).

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitare de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Le RIFSEEP comprend l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et le CIA (Complément Indemnitare Annuel) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. La collectivité fixe librement les plafonds de chacune des deux parts du régime indemnitare et en fixe les critères d'attribution. Toutefois, la somme des 2 parts ne doit pas dépasser le plafond global des primes accordées aux agents de l'Etat. La délibération peut prévoir le maintien, à titre individuel, du montant des primes en application de dispositions antérieures, si ce montant est diminué par la modification des dispositions applicables au corps de référence de l'État.

Le Maire, propose donc la mise en place du RIFSEEP pour la commune de Coincy.

L'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

6. Présentation de la société AGES ET VIE, de « l'avant-projet sommaire » de la construction résidence séniors.

Monsieur LAPLANTINE fait une présentation de « l'avant-projet sommaire » pour la construction de la résidence séniors. Il s'agit de la construction de deux bâtiments permettant d'accueillir 8 personnes soit un total de 16 personnes dans l'ensemble de la résidence. Les deux bâtiments auront un grand salon commun et 8 chambres d'environ 35m² individuelle. Pour chaque maison il y aura trois auxiliaires dont une qui aura un logement sur place. Les auxiliaires auront un roulement pour assurer un service 24h/24 et 7j/7.

Les auxiliaires de vie résidant dans la commune qui désireraient intégrer la structure seront prioritaires à l'embauche. La résidence séniors a pour but d'utiliser les services déjà existants sur la commune (commerces, médecin, pharmacie...) et également de s'affilier aux associations du village afin de garder du lien avec l'extérieur. Les résidents auront également le droit de venir avec leurs animaux de compagnies.

Pour le côté financier, les résidents pourront bénéficier des APL (Aide Personnelles au Logement), de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et du crédit d'impôts afin de régler la somme due pour l'accueil à la résidence.

Le Maire remercie Monsieur LAPLANTINE pour la présentation. Une réunion de conseil municipal aura lieu en février pour délibérer sur la cession du terrain à Ages et Vie.

Fin de séance 11h15.